



Contrat d'engagement « Légumes » courant du 3 octobre 2025 au 27 mars 2026

Etabli entre Hervé et Karen BLAIS – GAEC du Grand Jardin - La Penoue – Petit Mars – 06.61.06.50.77 – E-MAIL blais.karen49270@gmail.com, dit le « maraîcher partenaire » de l'Amap « du Plessis - La Chapelle s/ Erdre », d'une part,

Et

Nom Prénom
.....

Adresse
.....
.....

Téléphone E-Mail
.....

Nom sur les
chèques.....
.....

Dit le « consommateur » de l'Amap « du Plessis - La Chapelle s/ Erdre », d'autre part.

Pour les demi-paniers, indiquer les coordonnées du binôme :

Nom Prénom
.....

Adresse
.....
.....

Téléphone E-Mail
.....

Nom sur les
chèques.....
.....

Objet du contrat

L'AMAP du Plessis - La Chapelle s/ Erdre (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'Association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP. Cette charte est consultable sur le site <http://www.reseau-amap.org>.

Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

Le présent contrat fixe les modalités de vente entre le maraîcher partenaire et le consommateur pour **24 distributions réparties sur 6 mois**.

Les engagements du maraîcher partenaire

- Je m'engage à fournir des légumes de saison, frais et cultivés sur mon exploitation selon le cahier des charges AB.



- Je serai présent (sauf exception) sur le lieu de distribution le vendredi de chaque semaine durant la distribution.
- Je m'engage à fournir un minimum de 5 variétés de légumes différents en moyenne par panier.
- Je m'engage à fournir sur l'année un minimum de 25 variétés de légumes différents.
- Je détermine le contenu du panier en fonction de la quantité et de la diversité des légumes disponibles. Ainsi les paniers sont parfois moins garnis en hiver du fait de la diversité moins importante au cours de cette période. Ils sont compensés par des paniers à valeur ajoutée plus importante lors des 3 autres saisons.



Les engagements du consommateur

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. A l'inverse, de bonnes conditions de culture peuvent augmenter la production. De ce fait, en devenant partenaire j'accepte de partager les risques et les bénéfices de ces aléas.
- Pour la durée du contrat, de façon hebdomadaire, je viens chercher le contenu du panier au local de distribution. Quand je ne peux pas venir, je m'arrange avec quelqu'un qui puisse prendre mon panier et élarger à ma place. **Les paniers non retirés ne sont pas remboursés ni compensés. Ils seront partagés entre les personnes de permanence ou d'autres consommateurs.**
- Je signale dès que possible aux coordinateurs tout problème important, en particulier une absence. Si celle-ci est de plusieurs semaines, je revends mon panier, trouve quelqu'un pour le prendre à ma place et/ou préviens les coordinateurs.
- De manière exceptionnelle, j'autorise le producteur, en cas de récolte insuffisante, à distribuer des légumes provenant d'exploitations locales possédant le label AB
- Toute question concernant l'AMAP légumes peut être posée aux coordinateurs légumes : Frédéric Lorey (fredlorey.rp@gmail.com) et Annie Maisonneuve (bamaisonneuve@free.fr)
- Je m'engage à effectuer 2 permanences sur le lieu de distribution durant la durée du contrat et je participe, selon mes disponibilités, à un des chantiers qui sera proposé sur l'exploitation du maraîcher. Un planning établi à l'avance sera mis en place par les coordinateurs. Je dois m'inscrire sur ce planning en fonction de mes disponibilités et tenir mes engagements. En cas d'empêchement de dernière minute, je trouve un remplaçant et préviens les coordinateurs.
- Je suis à jour de ma cotisation annuelle de 4€ pour adhérer à l'AMAP du Plessis sur la période 2024/2025, quel que soit le nombre de contrats établis, dès que celle-ci sera réclamée.

Modalités de distribution :

- Les distributions ont lieu chaque semaine à la FERME DU PLESSIS le vendredi soir de 18h à 19h. **Pas de distributions les vendredis 26 décembre 2025 et 2 janvier 2026 en raison des vacances de Noël.**
- Pour les permanences, 3 bénévoles doivent être présents de 17h45 à 19h15 (du déchargement du camion au rangement).

Prix et modalités de paiement :

Je m'engage pour cette campagne en payant de manière anticipée la récolte et la distribution.

Panier choisi (cocher à droite du libellé)	Modalités de paiement	Montant total
Grand panier (20 € x 24)	6 chèques de 80 € (encaissés le 1 ^{er} de chaque mois) ou 1 chèque de 480 € (encaissé début octobre)	480 €
Avec binôme (10 € x 24), Binôme obligatoire	6 chèques de 40 € par binôme (encaissés le 1 ^{er} de chaque mois) ou 3 chèques de 80 € par binôme (encaissés alternativement le 1 ^{er} de chaque mois) Ou 1 chèque de 240 € par binôme (encaissés début octobre) Ou 1 chèque de 480 € (encaissé début octobre)	
Moyen panier (14 € x 24)	6 chèques de 56 € (encaissés le 1 ^{er} de chaque mois) ou 1 chèque de 336 € (encaissé début octobre)	336 €
Avec binôme (7 € x 24) Binôme obligatoire	6 chèques de 28 € par binôme (encaissés le 1 ^{er} de chaque mois) ou 3 chèques de 56 € par binôme (encaissés alternativement le 1 ^{er} de chaque mois) Ou 1 chèque de 168 € par binôme (encaissés début octobre) Ou 1 chèque de 336 € (encaissé début octobre)	

J'établis les chèques du montant correspondant à mon choix à l'ordre de GAEC du Grand Jardin. Je le/les remets avec le présent contrat signé, aux coordinateurs lors de la distribution.

Fait en un seul exemplaire à

, le

Signature du producteur,

Nom, prénom et signature du consommateur

Hervé et Karen Blais